



Monsieur Marc Chappuis,
Préfet de la Manche

Carentan, le 04/05/2026

Monsieur le Préfet,

Après avoir rendu compte au conseil d'administration de notre association de nos réunions du 10 avril dernier, avec vous et les services de l'Etat, nous en avons tirés les conclusions dont je souhaite vous informer comme suit.

Nous avons pris bonne note de ce que vous n'assuriez pas la continuité des orientations et actions que votre prédécesseur avait initiées. Elles ont été décidées lors d'une réunion de concertation, qui s'est tenue le 11 juin 2025, rassemblant tous les acteurs : les présidents de département, des élus, les associations et services de l'Etat. Elles ont été formellement confirmées par une lettre du préfet Brunetière en date du 15 septembre 2025, dont je vous ai remis une copie à la fin de notre réunion préliminaire.

En particulier, vous avez décidé de ne pas poursuivre l'étude d'une convention, de type Bail Emphytéotique Administratif, en vue d'une éventuelle prise en charge de l'Île du Large Saint Marcouf par notre association.

Vous n'en n'avez pas indiqué les raisons. Même si les perspectives des budgets publics comptent pour beaucoup, il nous semble qu'elles devraient être précisées.

Comme vous l'avez dit, l'Etat n'a pas de projet pour cette île et pour ce monument, autre que des travaux a minima destinés à enrayer la dégradation du site, tout en nous invitant à poursuivre ceux que nous effectuons déjà.

Le fait que l'Etat ne veuille pas avoir de projet, ce qui n'est pas forcément critiquable, de doit pas nous empêcher de construire le nôtre.

Ce site devant être déclassé, selon le représentant de la DIRM, actuel affectataire de l'Île, nous sommes d'autant plus convaincus, sur la foi de nos compétences, de notre expérience, de l'engagement de nos bénévoles et du millier d'amis de l'Île du Large, de sa pertinence pour la sauvegarde de ce monument et de son environnement, accentué par le contexte des financements publics.

Nous soumettrons donc à nos adhérents, lors de notre prochaine assemblée générale annuelle, la décision :

- de maintenir notre proposition de prise en charge de l'Île du Large, par acquisition ou par convention constitutive de droits réels, et de gestion en mode participatif,
- d'en poursuivre la préparation afin de soumettre formellement ce projet le moment venu.

.../



.../...

Notre décision s'appuie sur :

- nos vingt-trois ans d'existence et d'expérience, ainsi que sur les travaux d'entretien et de petites restaurations que nous réalisons et qui sont les seuls travaux entrepris sur cette île depuis très longtemps ;
- les compétences, réelles et avérées de notre équipe et des spécialistes dont nous nous entourons ;
- le soutien d'un public très nombreux qui, malgré l'interdiction de visite de l'Île, ne se résout pas à l'abandon auquel l'Île paraît devoir être condamnée et qui nous commande de poursuivre la préparation de notre projet ;
- le constat de l'existence d'îles portant des fortifications classées MH se trouvant dans des zones protégées (AMP, Natura 2000), mais ouvertes au public (forts de St. Malo, Glénan, Fort Boyard, château du Taureau, etc...) et souvent gérées par des personnes ou organismes privés ou leur appartenant.

Cela ne nous empêchera pas de réaliser nos travaux habituels comme cela a été évoqué lors de nos réunions, dans le respect, comme nous le faisons toujours, de ce qui est prévu. Ainsi, nous avons rencontré les responsables régionaux de l'OFB et avons convenu d'établir une relation à la fois plus directe et plus coopérative, indépendamment de la question de la révision du statut ornithologique de l'île, qui relève d'une autre démarche.

Notre action vise la conservation d'un monument d'intérêt national, que nous avons contribué à révéler avec le concours de la DRAC il y a près de dix ans, et pour lequel nous mobilisons des bénévoles et des moyens depuis longtemps, ce qui légitimise d'autant notre ambition.

Bien entendu, je reste à votre disposition pour toutes précisions et vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de ma sincère considération.

Christian Dromard,
Président

Copie :

- M. le président de la Région Normandie,
- M. le président du Conseil Départemental de la Manche,
- M. le président du Conseil Départemental du Calvados.